

Programme de la Formation

REGLEMENT DE SECURITE INCENDIE DANS LES ERP DE 5E CATEGORIE

1 jour soit 7.5 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : REGLEMENT DE SECURITE INCENDIE DANS LES ERP DE 5E CATEGORIE

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 13 janvier 2022

Lieu : CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'aménagement et l'exploitation des établissements recevant du public (ERP) classés en 5e catégorie répond à une réglementation spécifique. Afin de concevoir des établissements qui répondent aux règles de sécurité incendie applicables, il est nécessaire de disposer de la connaissance technique et réglementaire et de maîtriser les procédures liées aux demandes d'autorisation de travaux.

Cette formation est particulièrement adaptée aux architectes qui interviennent dans des projets de construction, d'aménagement ou de modification d'ERP de 5e catégorie.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Comprendre l'environnement réglementaire des ERP de 5e catégorie ;
- Acquérir une connaissance des dispositions applicables aux ERP de 5e catégorie ;
- Mettre en pratique la réglementation dans le cadre de projets d'aménagement.

PRISE EN CHARGE

www.fifpl.fr
<https://www.opcoep.fr>

PUBLIC CIBLE

Professionnels de la construction, architectes, artisans, ingénieurs en bureau d'étude, maîtres d'œuvres.

PRÉREQUIS

Aucuns

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

REGLEMENT DE SECURITE INCENDIE DANS LES ERP DE 5E CATEGORIE

1 jour soit 7.5 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 13 janvier 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Lieu : CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Comprendre l'environnement réglementaire des ERP de 5e catégorie ;
- Acquérir une connaissance des dispositions applicables aux ERP de 5e catégorie ;
- Mettre en pratique la réglementation dans le cadre de projets d'aménagement.

FORMATEUR(S)

RIGAUX Freddy

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposés ;
- Travaux en sous-groupes ;
- Mises en situations et retours d'expérience.

PROGRAMME

- Rappels et généralités sur la réglementation de sécurité incendie :

Cadre réglementaire, Acteurs et commission, Code de construction et de l'habitation – Articles GN.

- Dispositions générales :

Types et activités, Calcul des effectifs, Classement.

- Règles techniques :

Construction, Calcul et conception des dégagements, Aménagements intérieurs, Désenfumage, Installations liées à la restauration, Chauffage, Installations électriques, Ascenseurs, Moyens de secours et systèmes de sécurité incendie (SSI).

- Règles complémentaires :

Dispositions applicables aux établissements comportant des locaux à sommeil, règles spécifiques aux hôtels, règles spécifiques aux établissements de soins et aux établissements sportifs.

- Procédures et contrôles :

Demande d'autorisation de travaux, notice de sécurité, mission de contrôle technique, mission de coordination SSI, commission de sécurité, règles d'exploitation.

- Cas concrets :

Rédaction de notice de sécurité, demandes de dérogation, retours d'expérience.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA NORMANDIE 8, rue de l'épicerie 76000 Rouen
02.35.71.86.73 - formation@crepanormandie.fr

FORMATION : REGLEMENT DE SECURITE INCENDIE DANS LES ERP DE 5E CATEGORIE

Module : REGLEMENT DE SECURITE INCENDIE DANS LES ERP DE 5E CATEGORIE

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 13 janvier 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Lieu : CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen

Durée : 1 jour soit 7.5 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 12/01/2022

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AGEFICE
- AGEFOS PME NORMANDIE
- AUTRE
- FAFIEC
- FIF-PL
- OPCALIA HAUTE NORMANDIE
- OPCALIA PAYS DE LA LOIRE
- OPCO EP
- POLE EMPLOI
- Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

Module 1 : REGLEMENT DE SECURITE INCENDIE DANS LES ERP DE 5E CATEGORIE		7.5h / 1 jour	
Coût pédagogique	Plein tarif	320,00 € €
	Adhérent (<i>Justicatif obligatoire</i>)	280,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre....)

3. Convention / Attestations

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage. Quelques jours avant le début du stage, le CREPA Normandie vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès. Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CREPA Normandie, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci. À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera distribué au participant à remplir avant le départ du dernier jour de la formation. Une attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront remises au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral.

4. Tarification

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur le programme des formations et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera un mois après la fin de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : paiement intégral à l'inscription.

Possibilité de payer en plusieurs fois. Le 1er chèque sera encaissé un mois après le début de la formation puis une fois par mois jusqu'à règlement total.

6. Modalité de règlement

Le règlement englobe le coût pédagogique et les frais d'organisation du stage. Sur certains stages, le coût comprend également le repas du midi.

Mode de règlement : Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CREPA Normandie, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu un mois après la fin du stage. Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes : RIB : BANQUE Crédit Mutuel / Code banque : 10278 / Agence : 02147 / N° compte 00021260101 / Clé RIB : 74 IBAN : FR76 1027 8021 4700 0212 6010 174 / BIC : CMCIFR2A.

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, etc.), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées. L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage

Le CREPA Normandie se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CREPA Normandie en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage

En cas d'annulation de la session par le client : plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé. Moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité. Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CREPA Normandie sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts. Prescription de sécurité et protection contre les accidents : Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.